

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 juillet 2015
Rapporteur :
Monsieur Rolland ANGOTTI

N° 43

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de Solidarité Internationale et Droits de l'Homme

Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale et Droits de l'homme pour un montant de 7 500 € sont soumises à l'avis de la commission des solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations Droits de l'homme et de solidarité

Nom de l'association	Montant en euros
Les Cerfs-Volants de Goulven Subvention de fonctionnement	2 000
Peuples Solidaires Subvention de fonctionnement	500
Santamaria Orlea Pays de Hateg Subvention de fonctionnement	5 000

Le maire,

Ludovic JOLIVET